

## Règles de fonctionnement 2023 – 2024

### NOTRE SERVICE

|   |  |
|---|--|
| <b>Nom du service :</b>                 | François-Thibault  |
| <b>Nom de la technicienne :</b>         | Jenny Barriault  |
| <b>Nom de la direction de l'école :</b> | Natalie Arsenault  |
| <b>Adresse du service de garde :</b>    | 111, avenue de Grand- Pré<br>Bonaventure (Québec) G0C 1E0  |
| <b>Téléphone :</b>                      | (418) 534-2990 (2640)  |
| <b>Télécopieur :</b>                    | (418) 534-3011   |
| <b>Courriel :</b>                       | <a href="mailto:sg.francois-thibault@cssrl.gouv.qc.ca">sg.francois-thibault@cssrl.gouv.qc.ca</a> |



## NOTRE OBJECTIF

Le service de garde de l'école François-Thibault se définit comme un milieu de vie complémentaire à l'éducation familiale et en continuité avec les valeurs prônées à l'école et qui soutiennent notre projet éducatif :

**RESPECT – ENGAGEMENT – COLLABORATION.**

## INSCRIPTION DES ÉLÈVES AU SERVICE DE GARDE



### MESSAGE AUX PARENTS

Année scolaire 2023-2024

Conformément à la Politique de services de garde en milieu scolaire du Centre de services scolaire René-Lévesque, voici quelques informations concernant l'inscription de votre enfant.

#### Inscription des élèves au service de garde



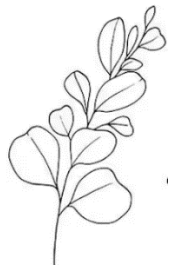
#### Déclaration officielle du statut de l'élève (au 30 septembre de l'année scolaire en cours)

| Élève inscrit sur une base régulière<br>(statut régulier)  | Élève inscrit sur une base sporadique<br>(statut sporadique) |
|--|--|
| Élève qui fréquente le service de garde deux périodes ou plus (partielles ou complètes) pour une journée ou plus.                      | Élève inscrit ne se qualifiant pas comme régulier            |
| <b>Tarifs lors des jours de classe réguliers</b>   |  |
| Fréquentation de deux périodes ou plus : 9,20\$ par jour de garde  |  |
| Fréquentation d'une seule période : tarif horaire de 3,05\$ par heure <u>en fonction de la durée de la période</u> (matin, midi, soir) |  |

- La **fréquentation de l'élève** peut changer **après le 30 septembre**, mais son **statut** demeure le même au cours de l'année.
- La **facturation** est établie à la semaine et ne tient pas compte du statut de l'élève. Elle est faite sur la base de la fréquentation **planifiée** (modifiable avec 48 heures d'avis/événement majeur) – Politique locale, p. 5, article 8.2) à moins que l'élève fréquente le service pour une ou des périodes supplémentaires. La facturation tiendra alors compte de cette période ou ces périodes supplémentaire(s). Ainsi, par exemple, un élève qui habituellement fréquente le service deux (2) périodes pour une journée donnée, qui ne se présente pas sans raison acceptable ou qui n'informe pas le service dans le délai prescrit se verra facturer le tarif habituel.
- Les parents peuvent demander un arrêt temporaire des services de garde au cours de l'année scolaire.

#### Précisions :

1. Pour avoir un statut régulier, l'enfant doit être présent à temps plein au service de garde durant la semaine du 30 septembre ou la semaine précédant **et** la semaine suivant le 30 septembre.
2. Si l'enfant inscrit sur une base régulière est absent durant la période de déclaration officielle, il faudra prouver sa fréquentation du service de garde durant la 1<sup>re</sup> semaine pleine de novembre **et** de décembre pour confirmer son statut.



## TARIFICATION 2023-2024

### SERVICE DE GARDE FRANÇOIS-THIBAUT

Clientèle régulière : **9,20\$** deux périodes ou plus

Clientèle sporadique (pour une seule période) :

Matin : **4,93\$**

Midi : **4,32\$**

Soir : **5,34\$**

**PROGRAMME D'ACTIVÉS** en fonction du  
*GUIDE POUR L'ÉLABORATION DU PROGRAMME D'ACTIVÉS DU SERVICE DE GARDE EN MILIEU  
SCOLAIRE du MEQ*

- Activités de routine
- Activités libres
- Jeux multiples
- Thématiques spéciales liées aux domaines généraux de formation
- Sorties lors des journées pédagogiques



### HORAIRE

MATIN : 7H00 À 8H45

MIDI : 11h30 À 12h55

SOIR : 15h45 À 17h30

### ARRIVÉE ET DÉPART

Les parents doivent s'assurer de prévenir l'éducatrice de l'arrivée et du départ de son enfant. L'heure de fermeture doit être respectée. Un retard pourrait être passible **d'un frais supplémentaire de 1,00 \$ chaque minute supplémentaire.**



## JOURS FÉRIÉS

Le service de garde est fermé lors des jours fériés et en période estivale. Ces congés ne sont pas facturés aux parents.

## TEMPÊTE

Si les cours sont suspendus en cours de journée, les parents seront avisés sur la page Facebook de l'école et le site internet du Centre de services scolaire. Il est possible également de s'abonner à l'alerte tempête de l'école via le site internet du Centre de services scolaire René-Lévesque : <https://www.cssrl.gouv.qc.ca/alertes-tempetes/> .

Prenez note qu'il n'y a pas de service de cafétéria lorsque les cours sont suspendus le matin.

Lors de la suspension des cours (tempête ou autres), voici comment seront prises les décisions :

1. Si votre enfant est un usager du service de garde, même si c'est seulement pour dîner\*, il restera automatiquement au service de garde (à moins d'un avis contraire 24 heures à l'avance). Tant que les autobus ne seront pas partis, il n'y aura pas d'ouverture de porte du service de garde ou de réponse au téléphone du service de garde. Il en va de la sécurité des enfants.

\*Élèves de Saint-Elzéar : les parents seront contactés par la responsable du service de garde en début d'année pour déterminer s'ils prennent ou non l'autobus pour quitter.

2. À moins d'un avis contraire **24 heures à l'avance**, les enfants qui prennent l'autobus habituellement le prendront pour se rendre à l'endroit prévu.

Les appels de dernière minute et les messages pour faire des changements ne peuvent être traités lorsqu'on annonce une tempête. Seuls les messages téléphoniques ou par courriel transmis au secrétariat et au service de garde **24 heures à l'avance** seront traités. **La sécurité des élèves est notre priorité. Les modifications de dernière minute peuvent contribuer à provoquer des erreurs, c'est ce que nous voulons éviter.**

**Si une route est fermée ou ne circule que par convois** (il n'est pas possible de faire descendre des enfants de l'autobus dans une circulation par convois), **nous garderons les élèves au service de garde et vous devrez venir les chercher.** Lorsque les cours sont suspendus pour une tempête, le service de garde est ouvert à moins que des conditions climatiques exceptionnelles forcent le Centre de services scolaire à fermer le service de garde.

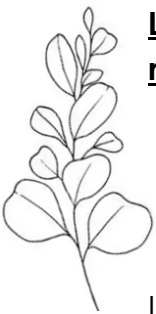
### **MALADIE ET MÉDICAMENT**

Un enfant fiévreux ou contagieux ne doit pas se présenter au service de garde. Lorsqu'un enfant doit prendre des médicaments, une autorisation écrite doit être fournie par le parent.

### **JOURNÉE PÉDAGOGIQUE**

Le service de garde est ouvert pendant les journées pédagogiques de 7h00 à 17h30. Une communication sous forme de formulaire en ligne avec une description de l'activité est envoyée environ une semaine avant la journée prévue. Vous devez répondre au formulaire en respectant **la date** indiquée, car **aucune inscription ne sera acceptée après cette date.**

**Les places réservées sont des places payées que l'enfant soit présent ou non.** Nous demandons toujours un repas froid lors de ces journées.



### **MODE DE PAIEMENT**

L'état de compte vous sera envoyé aux deux semaines par courriel. Les frais de garde sont payables par paiement internet. Le paiement doit être acquitté dans les cinq (5) jours qui suivent la réception de celui-ci. Un retard de paiement pourrait entraîner la suspension de l'enfant du service de garde.

L'absence pour maladie, vacances ou toute autre raison n'entraîne pas nécessairement la réduction de frais de garde.

Les relevés fiscaux sont remis aux parents à la fin du mois de février, et ce, aux parents payeurs des frais de garde.

### **ACCÈS AU SERVICE DE GARDE**

La porte d'accès au service de garde est située sur la rue Nicholas-Denys. Vous devez utiliser cette entrée de 7h à 8h45 et de 15h45 à 17h30 lorsque vous venez porter ou chercher votre enfant. Vous pourrez utiliser un jeton pour ouvrir la porte. Vous pouvez vous procurer un jeton auprès de la secrétaire.

### **ABSENCES**

Il est nécessaire d'aviser **le service de garde** par téléphone (laissez un message), si votre enfant doit s'absenter et qu'il était prévu qu'il fréquenterait. Cela évite les recherches inutiles.

### **ALIMENTATION**

La politique pour les bonnes habitudes de vie du Centre de service scolaire s'applique également au service de garde. Donc, nous demandons des aliments sains et nutritifs. Pour les collations, des produits laitiers, des fruits et des légumes sont recommandés.

Pour la sécurité concernant les allergies alimentaires de certains enfants qui fréquentent l'école et le service de garde, nous vous demandons d'éviter les noix et les arachides.



### **SERVICE DE CAFÉTÉRIA**

Chaque début de semaine, vous recevrez le menu de la cafétéria pour la semaine suivante par courriel. Vous devez faire vos choix avant **la date indiquée**. Le coût pour le dîner est **7,25\$**

Veillez noter qu'il n'y a pas de service de cafétéria le lundi, lors des arrêts pédagogiques et lors des suspensions de cours.

#### **Menu**

Repas principal ou spaghetti  
Plat d'accompagnement (crudités, salade, etc.)  
Dessert santé et eau

### **Annulation :**

En cas d'absence le jour même, le repas vous sera quand même facturé, car le concessionnaire achète la nourriture en fonction des repas réservés du lendemain.

Si vous avez des questions, des commentaires ou des suggestions, n'hésitez pas à joindre le service de garde au 418-534-2990, poste 2640.

### **TRAVAUX SCOLAIRES**

Sur demande, une période pour les devoirs pourrait être réservée durant les heures du service de garde sous la surveillance d'une éducatrice. Cependant, ceci n'est pas une période de récupération pour des cours spécifiques.



### **CODE DE VIE**

Les règles de vie appliquées dans l'école sont les mêmes que celles véhiculées par l'école. Le code de vie de l'école sera appliqué au service de garde également.

L'équipe du service de garde travaille en collaboration avec l'équipe-école afin de permettre une continuité dans le cheminement de votre enfant.

Le service de garde peut suspendre tout élève dont le comportement est jugé inacceptable. Chaque cas est évalué conjointement avec la direction de l'école.

## AUTRES INFORMATIONS

Des fours à micro-ondes sont disponibles pour réchauffer les repas. Vous devez **fournir des ustensiles**. La nourriture doit être mise dans un plat pouvant aller aux fours à micro-ondes. Les plats en verres sont à éviter, car ils deviennent brûlants.

Le parent doit s'assurer que son enfant est **habillé adéquatement** avec des vêtements adaptés à la température, car nous allons beaucoup jouer dehors.

Tous les effets personnels de votre enfant **doivent être préférablement identifiés**.

Lors des journées pédagogiques, les jouets personnels (pas d'écrans tels que cellulaire ou I-Pad) de la maison sont permis. Nous demandons aussi toujours un **repas froid** lors des journées pédagogiques.

